

**Le Président,**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;  
Vu la délibération 2024-34 du conseil d'administration du 8 juillet 2024 relative à l'élection du Président ;

**Arrête,**

**Article 1** Les personnes dont les noms suivent sont nommées chargés de mission dans le cadre de la préfiguration du bureau :

Madame HARMAND Souad, Professeur des Universités, chargée de mission du Conseil d'Administration ;

Monsieur MARKIEWICZ Eric, Professeur des Universités, chargé de mission du Conseil de la Recherche ;

Monsieur BARBIER Franck, Professeur des Universités, chargé de mission du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante ;

Madame CALLENS-DEBAVELAERE Dorothee, Professeure des Universités, chargée de mission à la réussite étudiante et à la vie étudiante ;

Monsieur KABILA Abdelhak Professeur des Universités, chargé de mission aux ressources humaines et chargé de mission aux relations avec les territoires et les campus ;

Monsieur PUDLO Philippe, Professeur des Universités, chargé de mission pour une université durable et inclusive ;

Monsieur ABED Mourad, Professeur des Universités, chargé de mission au numérique, à l'innovation pédagogique et à la stratégie de projets ;

Monsieur HUFTIER Arnaud, Professeur des Universités, chargé de mission à la culture, aux initiatives et à la citoyenneté.

**Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le site de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

**Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin à l'élection des membres du bureau.

**Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 juillet 2024

Le Président l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Professeur Abdelhakim ARTIBA

